



© Michèle Constantini / PhotoAlto

SALON EUROPÉEN  
DE L'ÉDUCATION 2010

# Découvrez les arts au collège et au lycée

---

**EN CLASSE, POUR TOUS LES ÉLÈVES**  
Au programme, de l'école au lycée :  
la découverte de la **peinture**, la  
**sculpture**, etc. à travers les époques  
et les civilisations. À partir de 2011,  
quand vous passez le diplôme  
national du brevet, vous présentez  
un oral sur **l'histoire des arts**.  
Au collège, vous vous initiez aussi  
aux **arts plastiques** et à la **musique**.

---

## VOUS VOULEZ EN APPRENDRE PLUS ?

### AU COLLÈGE

#### **Choisissez une classe à horaires aménagés**

Vous pouvez choisir d'aller plus loin en danse, musique et théâtre, dans des classes à horaires aménagés, en partenariat avec des conservatoires et des écoles spécialisées.

### AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

#### **Participez à une chorale scolaire**

Renseignez-vous dans votre établissement et participez à des rencontres chorales.

#### **Essayez un atelier artistique ou une classe à projet artistique et culturel**

Dans ces dispositifs, vous participez à un projet autour du cinéma, de l'architecture, de la photographie ou du théâtre, etc., avec des artistes ou des professionnels de la culture.

#### **Découvrez le cinéma**

Dans les établissements qui participent à « École au cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et Apprentis au cinéma », vous travaillez autour de films vus en salle pendant l'année scolaire.

### AU LYCÉE

#### **Optez pour un enseignement artistique**

Vous pouvez étudier les arts plastiques, le cinéma et l'audiovisuel, la danse, l'histoire des arts, la musique, le théâtre (enseignement de spécialité en série L, option facultative dans toutes les séries générales et technologiques), les arts du cirque (enseignement de spécialité uniquement).

#### **Participez au Ciné-lycée**

Depuis le 5 octobre 2010, vous pouvez participer à des séances de cinéma, cinq à six fois par trimestre, dans votre lycée et voir plus de 200 classiques du patrimoine cinématographique. Vous préparez vous-même les séances dans le cadre de commissions cinéma, mises en place avec le conseil de la vie lycéenne et la Maison des lycéens.

## EN SAVOIR PLUS

+ [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

+ [www.culture.gouv.fr/culture](http://www.culture.gouv.fr/culture)

+ [www.cinelycee.fr](http://www.cinelycee.fr)